

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le centre-ville de Sion va passer au 30km/h

Cette mesure de limitation de la vitesse vise à améliorer la sécurité des piétons et des vélos, diminuer le bruit pour les usagers et renforcer la qualité de vie et l'attractivité du centre-ville. Combinée à d'autres mesures (turbogiratoire de Platta notamment), elle permettra également de diminuer le trafic de transit du centre tout en fluidifiant l'accessibilité au cœur de ville, ses commerces et services.

La Ville de Sion, en étroite collaboration avec le Canton, va abaisser la vitesse au centre-ville dès cet automne en mettant à l'enquête la création d'une zone 30 km/h sur une grande partie du réseau routier (y compris le réseau principal). Ces modifications de la circulation, qui n'impacteront pas le régime de priorité, permettront notamment de diminuer le risque d'accidents graves (en particulier pour les piétons et les cyclistes) et de sécuriser les trajets scolaires pour les enfants.

La zone 30 facilitera le passage d'un côté à l'autre de la chaussée pour les piétons, sachant que les passages piétons existants seront maintenus. La diminution des nuisances sonores améliorera la qualité de vie des riverains. Enfin, les conditions de circulation en ville deviendront plus fluides et homogènes pour tous les usagers, qu'ils soient motorisés, à vélo ou à pied. « La généralisation du 30 km/h au centre-ville est un geste fort en faveur de la qualité de vie au centre-ville. Elle s'inscrit dans notre politique du vivre ensemble et va permettre à la population de se réappropriier l'espace urbain tout en améliorant l'accessibilité pour les commerces et services », souligne Philippe Varone, président de Sion.



Une implémentation progressive

Ces modifications de la circulation routière seront implémentées progressivement dès l'homologation du projet. Elles concerneront les axes suivants, dont la réduction de vitesse a été expertisée et l'éligibilité validée selon l'ordonnance sur la signalisation routière :

- la partie Est de l'avenue du Petit-Chasseur ;
- l'avenue Ritz ;
- la partie Est de la rue de Lausanne ;
- l'avenue de la Gare ;
- la partie ouest de la rue de Loèche ;
- la rue des Mayennets ;
- la rue des Cèdres ;
- la rue des Creusets.

Les vitesses moyennes relevées sur ces tronçons sont aujourd'hui déjà inférieures à la limitation à 50km/h. Les études ont démontré que pratiquement aucun aménagement complémentaire n'était nécessaire, mis à part la pose de panneaux de limitation de vitesse. Pour favoriser la circulation des transports publics, des voies de circulation réservées et des feux prioritaires seront aménagés au printemps 2022 sur l'avenue de la Gare et l'avenue du Ritz. Cela permettra aux bus d'améliorer leurs vitesses commerciales et d'être ainsi plus compétitifs.

Dans un second temps, la Ville de Sion et le Canton envisagent d'agrandir le périmètre de la zone 30 km/h sur d'autres axes, notamment la rue du Rawil Sud, l'extrémité ouest de l'avenue du Petit-Chasseur ainsi que la rue de Lausanne Ouest. Cela nécessitera cependant un réaménagement plus important de la chaussée. Des études sont en cours.

Diminuer le trafic de transit

L'introduction de ces nouvelles zones 30 km/h ne remet pas en cause l'accessibilité en voiture individuelle au centre-ville. En revanche, elle vise à diminuer le trafic de transit en incitant les automobilistes qui veulent traverser la ville à utiliser l'autoroute comme axe de contournement. Le trafic de transit représente notamment 30% du trafic sur l'avenue de la Gare et plus de 40% sur l'avenue du Petit-Chasseur.

Afin d'encourager ces nouvelles habitudes de circulation, des travaux sont en cours, notamment le réaménagement du double giratoire de Platta, qui devrait être terminé d'ici la fin de l'année. Le turbogiratoire permettra d'améliorer les capacités routières du réseau principal proche de la jonction Sion-Est dans un secteur saturé à l'heure actuelle. Il facilitera ainsi l'accessibilité au centre-ville par la porte d'entrée la plus adéquate (sans transiter par le centre).

Modération du trafic dans les zones résidentielles

La création d'une zone 30 km/h au centre-ville complète une politique active menée en faveur de la modération du trafic dans les quartiers résidentiels. Ainsi Pont-de-la-Morge, Châteauneuf, Aproz, Gravelone, Condémines, Scex, Platta, Vissigen, Champsec, Bramois et Uvrier sont déjà exploités partiellement ou totalement en zone 30. Des extensions sont en cours.

Phase test de 30km/h nocturne

En parallèle de la zone 30km/h généralisée, deux essais de limitation nocturne de la vitesse à 30 km/h seront menés à la route du Rawil et la rue des Casernes dès cet automne.

Sion, le 12 octobre 2021

Personnes de contact :

- Philippe Varone, président de Sion
079 221 12 57 ; p.varone@sion.ch
- Christian Bitschnau, vice-président en charge de l'urbanisme et de la mobilité
079 543 91 10 ; c.bitschnau@sion.ch
- Vincent Kempf, chef du service de l'urbanisme et de la mobilité
027 324 17 20 ; v.kempf@sion.ch